

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

Compte rendu de séance

Séance du 11 Octobre 2021

L' an 2021, le 11 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de THÉBAULT Louis, Maire

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : ALO Emilie, HERRY-VRIGNAT Marie-Christine, HIVERT Sylvie, LENFANT Laëtitia, PANNETIER Françoise, PAUTREL Chantal, PIGEON Sylvie, TRÉCAN Marilyne, MM : BEC Arnaud, BIGUÉ Yann, BORDIER Jean-Yves, BRUNE Didier, CAYRE Damien, GUILLOUX Sylvain, LELOUP Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RONSOUX Nathalie à M. LELOUP Jean-Pierre, M. ROUSSEL Axel à Mme PIGEON Sylvie

Absent(s) : M. RONDIN Bruno

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 06/10/2021

Date d'affichage : 06/10/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. GUILLOUX Sylvain

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Aménagement de la rue de Bretagne : acceptation de la subvention amende de police - 2021-11/10-01

Congrès des Maires : remboursement de billets de train - 2021-11/10-02

2021-11/10-01 - Aménagement de la rue de Bretagne : acceptation de la subvention amende de police

Vu la délibération n°5 du 25 janvier 2021 approuvant le projet d'aménagement de la rue de Bretagne, autorisant le lancement d'un marché à procédure adaptée pour le choix d'un maître d'œuvre et autorisant Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions notamment au titre de la DETR, au titre des amendes de polices et d'autres financeurs ;

Vu la délibération n°5 du 26 avril 2021 approuvant le choix de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la rue de Bretagne, le Cabinet A'DAO pour un coût provisoire de 9800 euros HT ;

Vu la délibération n° 3 du 25 mai 2021 autorisant Monsieur le Maire à déposer une demande de financement au titre de la DSIL ;

Vu la délibération n°4 du 20 septembre 2020 autorisant le SDE 35 à lancer une étude détaillée pour l'effacement des réseaux ;

Considérant la lettre en date du 23 août 2021 accordant une subvention de 10 000€ au titre des amendes de police pour la sécurisation de la rue de Bretagne du panneau d'entrée de ville au carrefour de la rue François Carré et de la rue Casimir Pigeon ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'accepter l'attribution de la subvention et de s'engager à réaliser les travaux dans les plus courts délais (en fonction des délais des entreprises ainsi que des intempéries possibles) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accepter la subvention amende de police d'un montant de 10 000€, pour la réalisation des travaux de sécurisation de la rue de Bretagne du panneau d'entrée de ville au carrefour de la rue François Carré et de la rue Casimir Pigeon ;
- de s'engager à réaliser les travaux d'aménagement de la Rue de Bretagne dans le plus court délais (en fonction des délais des entreprises ainsi que des intempéries possibles) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2021-11/10-02 - Congrès des Maires : remboursement de billets de train

Considérant que le congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France se tiendra les 16, 17 et 18 novembre 2021, au parc des expositions de la porte de Versailles à Paris ;

Considérant que Monsieur le Maire doit prendre le train pour se rendre au Congrès des Maires du lundi 15 novembre au 18 novembre 2021 ;

Considérant que Monsieur Thébault effectue le voyage dans le cadre de sa mission de Maire et qu'il a avancé les frais pour l'achat des billets de train aller-retour pour un montant total de 81, 20€ (aller dossier SGMKZF 40,60€ , retour dossier SHDIDE 40,60€).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le remboursement, de Monsieur Thébault, des billets de trains pour un montant de 81,20€ dans le cadre des frais de déplacement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 15/11/2021
Le Maire
Louis THÉBAULT